

Formulaire de demande de changement de prénom sur les documents
de scolarité :

Nom :

Prénom de l'état civil:

Prénom d'usage :

Tel :

Courriel :

Niveau d'étude et discipline en 2020-2021:

Première inscription à UCA Réinscription à UCA (y compris reprise d'études)

Autorisé·e à s'inscrire en 2020-2021 en :

DUT 1 DUT 2

Licence 1 Licence 2 Licence 3 Master 1 Master 2

Licence professionnelle DU Doctorat Autre (précisez :)

Intitulé de la formation :

Composante :

Site :

Je demande l'utilisation du prénom d'usage suivant :

.....

En lieu et place du prénom suivant figurant sur mon état civil :

.....
Je demande le remplacement de la photo sur ma carte étudiante :

Cochez les cases :

- Oui Non

La prise en compte du prénom d'usage peut occasionner d'éventuelles difficultés lors des démarches auprès d'autres administrations ou organismes externes (CROUS, candidature dans une autre université, renouvellement du titre de séjour, ...) dont UCA ne peut pas être tenue responsable. Une attestation permettant de faire le lien entre son prénom d'usage et son prénom d'état civil sera transmise à l'étudiant·e.

Cochez les cases :

- Je m'engage à tenir informée Université Côte d'Azur par l'intermédiaire de la mission égalité si j'engage une procédure de changement de prénom dans le cadre de l'article 60 du code civil.
- Je suis informé·e qu'un diplôme édité par erreur avec un prénom non conforme à l'état civil ne pourra pas être considéré comme valablement obtenu.
- Je suis informé·e des conditions et limites de cette procédure

Je soussigné·e (Nom, Prénom) souhaite que mon prénom d'usage soit pris en compte pour l'année universitaire 2020-2021 pour les listes d'inscription et d'émargement, ma carte étudiante, mon adresse de messagerie étudiante, ma convention de stage (si applicable).

Date :

Signature :

Pièce à joindre impérativement à la demande : une copie de pièce d'identité officielle ;

Conditions et limites

La présente demande permet, en cas d'accord, de pouvoir utiliser au sein de l'Université un prénom autre que celui inscrit sur l'état civil. Ce changement sera effectif sur le courriel universitaire mais également

sur la carte d'étudiant-e qui pourra être rééditée si la demande intervient post-inscription.

En cas d'accord, l'autorisation ne vaut que pour l'année universitaire en cours. La demande peut être renouvelée chaque année. Cette demande ne pourra en aucun cas permettre le changement de prénom sur les actes officiels ou solennels comme les diplômes officiels, les certificats de scolarité, les relevés de notes, les attestations de réussite, les décisions individuelles ouvrant des droits. En effet, l'utilisation de ce prénom d'usage ne vaut pas changement de prénom de l'état civil qui reste une prérogative de l'officier d'état civil (article 60 du Code Civil).

En cas de changement d'état civil survenu après l'édition des diplômes obtenus à l'université, il sera possible de demander la réédition des documents officiels (relevés de notes, diplômes) conformément à l'état civil. Ceci, en se rapprochant directement du service de scolarité concerné.